



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6407^e séance

Jeudi 21 octobre 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Rugunda | (Ouganda) |
| <i>Membres :</i> | Autriche | M. Mayr-Harting |
| | Bosnie-Herzégovine | M. Barbalić |
| | Brésil | M ^{me} Viotti |
| | Chine | M. Wang Min |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} DiCarlo |
| | Fédération de Russie | M. Churkin |
| | France | M. Araud |
| | Gabon | M. Issoze-Ngondet |
| | Japon | M. Nishida |
| | Liban | M. Salam |
| | Mexique | M. Puente |
| | Nigéria | M. Amieyeofori |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . | Sir Mark Lyall Grant |
| | Turquie | M. Apakan |

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-59579 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à ce que le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ibrahim (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Yusuf Hasan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lamamra à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite maintenant à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la

parole devant le Conseil au sujet de ce problème pressant.

La situation en Somalie demeure précaire, mais il y a cependant des lueurs d'espoir. Malgré les dissensions apparues récemment au sein du Gouvernement fédéral de transition, celui-ci demeure attaché à la paix et à la réconciliation. Le Président a nommé un nouveau Premier Ministre, et j'exhorte le Parlement à entériner cette nomination pour permettre qu'un nouveau Gouvernement soit mis en place sans retard.

Le Gouvernement est également en train de renforcer ses institutions chargées de la sécurité. Il mène une offensive contre les insurgés et a pris le contrôle de certaines grandes villes qu'ils occupaient précédemment. Des informations selon lesquelles certains habitants ont retiré les drapeaux Al-Shabab, qui flottaient sur la ville de Belet Hawo, pour les remplacer par le drapeau national somalien montrent que le peuple somalien aspire à la paix et à la sécurité.

Ces actions, certaines concrètes, d'autres symboliques, notamment la reprise des émissions de Radio Mogadiscio et la rénovation de certains bâtiments importants, témoignent de la détermination du Gouvernement à réaliser ces aspirations, en partenariat avec la communauté internationale.

Parallèlement, les obstacles sont bien connus. Deux millions de personnes ont besoin d'une aide d'urgence, dont 1,4 million de personnes déplacées depuis 2007. L'insécurité et les conflits qui persistent dans différentes parties du pays attirent des éléments extrémistes étrangers, ce qui représente une menace non seulement pour la Somalie, mais aussi pour la région, le continent, et au-delà. Nous avons tous vu ce qui peut arriver lorsque des terroristes et d'autres profitent de la fragilité d'un pays pour y établir leur sanctuaire.

L'appui apporté au Gouvernement fédéral de transition, à ses efforts de réconciliation et à sa lutte contre l'extrémisme sera certes extrêmement utile, mais la communauté internationale doit agir maintenant si elle veut réellement modifier la donne. L'ONU continuera d'œuvrer à la réalisation des objectifs politiques du processus de paix de Djibouti dans les quatre domaines clefs suivants.

Premièrement, elle doit appuyer les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition à l'égard des protagonistes restés en dehors du processus

de paix en vue d'engager des contacts et un processus de réconciliation. Pour soutenir ces efforts, mon Représentant spécial, M. Augustine Mahiga, s'est rendu régulièrement à Mogadiscio et dans les États de la région. Sous sa direction, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) encourage le dialogue avec les entités restées jusqu'à présent en dehors du processus politique de Djibouti et qui renoncent à la violence.

Deuxièmement, l'ONU doit appuyer le Gouvernement fédéral de transition dans l'accomplissement des tâches prioritaires définies dans la Charte fédérale de transition, notamment l'organisation de consultations sur les constitutions. Comme il a été recommandé lors de la réunion du Groupe de contact international à Madrid, le 27 septembre, le Gouvernement fédéral de transition a convenu d'élaborer une feuille de route présentant une stratégie globale axée sur un certain nombre de priorités, des objectifs politiques et un calendrier portant sur le reste de la période de transition. Le Bureau politique facilitera ce processus.

Troisièmement, l'ONU doit faire avancer la mise en œuvre des accords entre le Gouvernement fédéral de transition et les autres autorités régionales. Et pour assurer l'efficacité de notre intervention en la matière, nous étoffons notre présence politique au Puntland et dans le Somaliland.

Quatrièmement, l'ONU doit mettre en place des institutions d'État qui fonctionnent. Non seulement le Bureau politique et l'équipe de pays organiseront davantage de séances du Comité de haut niveau et du Comité mixte de sécurité en Somalie, mais ils concentreront également leurs efforts sur le renforcement des capacités des différents ministères.

Dans chacun de ces domaines, l'ONU continuera de maintenir une présence allégée afin d'être au plus près des autorités et du peuple somaliens. Nous veillerons également à la bonne coordination des efforts de l'ONU, conformément à ma politique d'intégration des opérations des Nations Unies. Comme indiqué dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/2010/447), je compte élaborer dans les mois à venir des propositions sur une présence intégrée des Nations Unies à l'intention du Conseil de sécurité.

Je félicite l'Union africaine (UA) et sa Mission en Somalie (AMISOM) des efforts qu'elles déploient pour aider le Gouvernement fédéral de transition sur le plan militaire et de la sécurité. Le Bureau d'appui de

l'ONU pour l'AMISOM a fourni à celle-ci un soutien logistique déterminant, qui lui a permis d'être une force militaire beaucoup mieux équipée. Comme le dira bientôt M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, la stratégie militaire de l'AMISOM est d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre en place des institutions professionnelles au sein du secteur de la sécurité; à mettre en œuvre ses accords avec les autres groupes et autorités; à ouvrir un espace humanitaire et à fournir des services de base à la population. Cette stratégie vient à l'appui et en complément de la stratégie politique globale pour la Somalie.

Une aide plus importante est néanmoins nécessaire de la part de la communauté internationale si l'on veut permettre à l'AMISOM d'être un partenaire encore plus efficace. Dans mon dernier rapport au Conseil, j'ai souligné ma préoccupation face aux importants déficits enregistrés qui continuent de nuire au fonctionnement de la Mission. De nombreuses consultations ont été tenues dans le but de régler ce problème de manque de financement et notamment de financements prévisibles, notamment lors de la réunion officieuse, le mois dernier, des membres du Conseil de sécurité, des principaux donateurs et d'autres partenaires, organisée conjointement par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et par le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions. Le problème du financement de l'AMISOM a également figuré en bonne place dans les déclarations prononcées lors du minisommet que j'ai convoqué pendant le débat général de l'Assemblée générale et de nouveau lors de la récente mission du Conseil en Afrique.

Suite à ces consultations, le Conseil est maintenant saisi du rapport du Président de la Commission de l'Union africaine, qui demande une aide supplémentaire importante à l'AMISOM, devant être financée à partir des contributions versées par les États Membres de l'ONU.

J'invite le Conseil à prendre les décisions audacieuses et courageuses qui s'imposent pour renforcer la capacité de l'AMISOM de s'acquitter plus efficacement de son mandat. Le Conseil de sécurité pourra envisager de supprimer progressivement l'appui supplémentaire apporté, sur la base des phases graduelles proposées dans le rapport du Président Ping. Cette stratégie comporterait un examen périodique des incidences de l'aide supplémentaire apportée par l'ONU. Mon Représentant spécial travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine et l'Autorité

intergouvernementale pour le développement afin d'assurer la cohérence entre leur stratégie militaire et les objectifs politiques de la communauté internationale, tel qu'énoncés dans l'Accord de Djibouti.

En retour, je demande instamment aux autorités somaliennes d'unir leurs efforts, notamment contre la menace de l'extrémisme. Le Gouvernement fédéral de transition doit également commencer à fournir de meilleurs services au peuple somalien, à payer les salaires des forces de sécurité, et à renforcer les institutions responsables en son sein de la sécurité. Le soutien de la communauté internationale est indispensable à cet égard.

Dans un pays où le conflit fait rage depuis deux décennies, l'instauration de la paix exige des efforts soutenus et une stratégie à long terme. Je rends hommage à tous ceux qui contribuent à cet objectif : la Mission de l'Union africaine en Somalie, les pays qui fournissent des contingents, les voisins de la Somalie et les États Membres qui se sont résolument engagés en faveur de la Somalie et du processus de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Lamamra.

M. Lamamra (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission de l'Union africaine (UA) et de son Président, M. Jean Ping, mais aussi au nom des membres de ma délégation – notamment de l'Ambassadeur Boubacar Diarra, Représentant spécial du Président de la Commission et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et du général Nathan Mugisha, le Commandant des forces de l'AMISOM – je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Sa tenue, dans le sillage du minisommet organisé ici à New York, le 23 septembre, par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, est la preuve, s'il en était besoin, que l'ONU est déterminée à maintenir la dynamique actuelle en faveur d'un règlement durable de la crise somalienne.

Nous félicitons le Secrétaire général de l'attention et des efforts qu'il continue de consacrer à la situation en Somalie et de la déclaration fort instructive et clairvoyante qu'il a faite ce matin devant le Conseil. Cette déclaration a bien exprimé sa détermination sans faille, sa détermination renouvelée, à mettre un terme définitif à deux décennies de

souffrances pour le peuple somalien. En effet, il n'est pas besoin d'insister sur la nécessité d'une telle détermination, dont la communauté internationale dans son ensemble doit elle-même faire la preuve. On ne saurait permettre que se perpétuent ainsi les longues souffrances du peuple somalien et la menace de plus en plus marquée que la situation représente pour la stabilité régionale et la paix et la sécurité internationales.

La présente séance du Conseil de sécurité se tient une semaine après la deux cent quarante-cinquième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue au niveau ministériel à Addis-Abeba le 15 octobre. Cette réunion a été l'occasion de procéder à un examen approfondi de la situation en Somalie et de prendre des décisions de grande ampleur dont l'application en temps voulu permettra, nous en sommes convaincus, de redresser la situation sur le terrain et d'aider le peuple somalien à entamer un nouveau chapitre plus pacifique de l'histoire de ce pays déchiré par la guerre.

Nous sommes tous bien au fait de l'évolution de la situation en Somalie. Je tiens, toutefois, à donner un bref aperçu des circonstances dans lesquelles s'est tenue la réunion du Conseil de paix et de sécurité, et de souligner les aspects politique, sécuritaire et humanitaire.

Premièrement, au cours des derniers mois, la situation politique s'est aggravée du fait de l'incapacité des institutions fédérales de transition de s'acquitter efficacement de leurs obligations en vertu de la Charte fédérale de transition et du Processus de paix de Djibouti. Cette incapacité a été due principalement aux dissensions intermittentes et récurrentes au sein de la direction des institutions fédérales de transition et au manque de cohésion qui en a résulté, ce qui a conduit à la démission du Premier Ministre Omar Abdirachid Ali Sharmarke le 21 septembre. L'Union africaine prend acte du fait que le Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed a maintenant nommé un nouveau premier ministre. Nous espérons qu'un gouvernement représentatif sera formé prochainement et que le processus de confirmation par le Parlement sera mené à bien rapidement.

Deuxièmement, la situation en matière de sécurité à Mogadiscio et dans le reste de la Somalie – les régions du sud et du centre – reste inacceptable, comme en témoigne la persistance de la violence et d'autres actes odieux dans le pays, tels les attaques au

mortier, les assassinats et les attentats-suicides que continuent de perpétrer les insurgés et les groupes terroristes d'Al-Shabab, d'Hizbul Islam, avec la participation active d'éléments étrangers, contre la population somalienne, les institutions fédérales de transition et l'AMISOM. L'Union africaine est très préoccupée du fait que l'insécurité en Somalie se propage dans le reste de la région, comme en attestent les ignobles attentats à la bombe commis à Kampala le 11 juillet 2010.

Troisièmement, la situation humanitaire est extrêmement préoccupante. Elle se caractérise par des attaques incessantes d'Al-Shabab et d'Hizbul Islam contre les agents et les organisations humanitaires, un manque d'accès et des ressources insuffisantes.

L'examen de la situation en Somalie effectué par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été guidé par la nécessité impérieuse d'une action efficace et coordonnée de la part des Somaliens et de la communauté internationale. Le Conseil est notamment convaincu que la situation appelle une intervention à trois niveaux.

Le premier niveau concerne les Somaliens eux-mêmes. En effet, il incombe au premier chef aux Somaliens, et plus particulièrement à leurs dirigeants, de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans leur pays. Voilà pourquoi le Conseil de paix et de sécurité a instamment prié les dirigeants des institutions fédérales de transition et toutes les autres parties prenantes de faire preuve de sens des responsabilités, de désintéressement, de détermination et d'unité de vues. Sans cela, aucune aide extérieure ne pourra inverser véritablement la situation en Somalie.

Plus particulièrement, compte tenu du fait que la date du 20 août 2011 marquera la fin de la période de transition, le Conseil de paix et de sécurité a demandé aux institutions fédérales de transition, premièrement, de veiller à ce que la nomination du Premier Ministre soit confirmée par le Parlement fédéral de transition et à ce qu'un nouveau gouvernement soit formé; deuxièmement, d'élaborer une feuille de route assortie de priorités claires en matière de politique, de sécurité et de reconstruction pour gérer le reste de la période de transition, conformément au Processus de Djibouti; troisièmement, de mener rapidement à bien les tâches qui restent à accomplir pendant la période de transition, notamment le processus constitutionnel; quatrièmement, de continuer de tendre la main à tous les Somaliens épris de paix, sans exclusive, étant

entendu que le Processus de paix de Djibouti est la seule base pour la paix et la réconciliation en Somalie; et, cinquièmement, d'adopter au plus vite le projet de plan national de sécurité et de stabilisation et le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité.

Le deuxième niveau concerne l'Union africaine. Les efforts des Somaliens ne seront pas couronnés de succès sans le plein appui du continent et de l'ensemble de la communauté internationale. Bien que la situation en Somalie nécessite la mobilisation de ressources et de moyens qui dépassent les capacités de l'Union africaine, notre organisation continentale ne saurait se dérober à ses responsabilités vis-à-vis de la Somalie et abandonner sa population. Faisant fond sur les progrès enregistrés jusqu'à présent, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) vont continuer à tout mettre en œuvre pour aider les Somaliens qui s'efforcent de mettre un terme définitif au conflit et à la violence qui ravagent leur pays depuis deux décennies. Au cours des prochains mois, l'Union africaine va notamment articuler son action autour des éléments suivants.

Premièrement, nous axerons nos efforts sur l'appui au processus politique, notamment la gestion du reste de la période de transition et les initiatives visant à mobiliser tous les Somaliens épris de paix.

Deuxièmement, nous allons nous concentrer sur le renforcement de l'AMISOM afin de porter les effectifs militaires à 20 000 hommes et la composante police à 1 680 éléments. Cette augmentation des effectifs ira de pair avec une amélioration du matériel de la Mission. En outre, la composante civile de l'AMISOM sera elle aussi considérablement renforcée.

Troisièmement, nous mettrons l'accent sur la mobilisation de la communauté internationale pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle. À cet égard, la nomination de l'ancien Président ghanéen Jerry John Rawlings en tant que Haut-Représentant de l'Union africaine pour la Somalie insufflera indéniablement une nouvelle dynamique au processus.

Le troisième niveau concerne la communauté internationale, et plus particulièrement l'ONU. Manifestement, tout en reconnaissant l'appui fourni jusqu'à présent, nous sommes fermement convaincus, au sein de l'Union africaine, que la communauté internationale doit consentir davantage d'efforts pour être à la hauteur des défis que pose la situation actuelle en Somalie. La réunion ministérielle du Conseil de

paix et de sécurité a plus spécifiquement appelé le Conseil de sécurité à prendre les mesures suivantes.

Premièrement, il est demandé au Conseil d'entériner le nouveau niveau d'effectifs autorisés de l'AMISOM.

Deuxièmement, il est demandé au Conseil d'autoriser un module d'appui renforcé à l'AMISOM, financé à partir des contributions mises en recouvrement sur la base des nouveaux effectifs autorisés et de prendre en charge le remboursement du matériel appartenant aux contingents, y compris le matériel lourd et le matériel léger, et le paiement, aux taux appliqués par l'ONU, des indemnités dues aux troupes, en vue de garantir un soutien adéquat, prévisible et durable à la Mission. En outre, cet appui devrait être mis à la disposition de la Mission, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie, à chaque fois que de besoin.

Troisièmement, en réponse à la demande de l'Union africaine et de l'IGAD, il est demandé au Conseil d'imposer un blocus naval et une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Somalie pour empêcher l'entrée d'éléments étrangers dans le pays, ainsi que les cargaisons et les transferts d'armes et de munitions destinées aux groupes armés en Somalie qui mènent des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et la population somalienne. À cet égard, le Conseil voudra peut-être demander aux gouvernements et organisations participant aux opérations navales menées au large des côtes somaliennes d'apporter, avec l'aval du Conseil, un appui opérationnel direct et concret à l'AMISOM.

Quatrièmement, il est demandé au Conseil d'assurer l'application effective des sanctions contre tous ceux qui entravent le processus de paix et de réconciliation en Somalie.

Cinquièmement, il est demandé au Conseil d'aborder la question de la piraterie au large des côtes somaliennes d'une manière globale, en vue de s'attaquer efficacement à ses causes sous-jacentes et à d'autres menaces tout aussi graves qui affectent les moyens de subsistance et le bien-être du peuple somalien, en particulier la pêche illégale et le déversement de substances toxiques et de déchets au large des côtes de la Somalie.

Enfin, le Conseil a été instamment invité à réaffirmer son engagement à déployer, en temps utile, une opération de maintien de la paix des Nations Unies

en Somalie, par la réaffectation de l'AMISOM, et à établir un calendrier pour ce déploiement.

La Somalie est aujourd'hui à un carrefour. Bien que la situation sur le terrain reste très difficile et que les Institutions fédérales de transition de la Somalie soient toujours confrontées à une myriade de défis, parmi lesquels figurent en bonne place leur cohésion interne et leur efficacité, nous ne devons pas perdre de vue les occasions qui nous sont données de restaurer la paix en Somalie. Après deux décennies de conflit et de chaos, les Somaliens aspirent ardemment à la paix. De plus, la grave menace que la situation en Somalie fait peser sur la paix et la sécurité internationales est plus que jamais présente dans nos esprits, du fait du phénomène de la piraterie et, même plus tragiquement, après les attentats terroristes de Kampala en juillet 2010.

La communauté internationale peut continuer de mener sa politique actuelle d'engagement limité et de demi-mesures, dans l'espoir vain que la situation pourra être maîtrisée. Elle peut aussi continuer à faire de l'existence de la paix la condition préalable du déploiement d'une opération des Nations Unies et d'une augmentation de sa contribution à la stabilisation de la situation en Somalie.

Mais la communauté internationale peut aussi décider d'intensifier ses efforts, en gardant à l'esprit ses obligations et ses responsabilités envers la Somalie et son peuple, et la nécessité de donner une signification concrète au concept tant proclamé de la responsabilité de protéger et de s'opposer d'urgence à la menace que la situation actuelle fait peser sur la paix et la sécurité internationales. L'Union africaine est convaincue que c'est la voie à suivre et que l'heure est venue d'agir, afin que 2010, Année de la paix et de la sécurité en Afrique, apporte effectivement les bienfaits d'une vie normale aux habitants de Somalie.

Nous demandons donc au Conseil de sécurité de se tenir aux côtés de l'Union africaine pour relever ce défi et répondre avec détermination à l'appel à l'aide désespéré du peuple somalien.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition somalien, S. E. M. Ysuf Hasan Ibrahim.

M. Ibrahim (Somalie) (*parle en anglais*): Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion sur la

Somalie et de me permettre de participer au présent débat. Je tiens également à vous féliciter pour votre excellente direction des travaux du Conseil de sécurité. Parallèlement, je voudrais remercier le Secrétaire général, le Secrétariat, et les organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales qui ont fourni une assistance à la Somalie, d'une manière ou d'une autre, au cours de ces très difficiles 20 dernières années. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à l'Union africaine et aux pays frères du Burundi et de l'Ouganda pour leur action héroïque à nos côtés et leurs sacrifices.

Ma déclaration devant le Conseil aujourd'hui sera divisée en trois parties. Je tenterai tout d'abord de placer la Somalie et le Gouvernement fédéral de transition dans la perspective qui convient. J'évoquerai ensuite notre appui total à la position de l'Union africaine. Enfin, je ferai au Conseil de sécurité quelques suggestions sur la manière d'avancer en Somalie.

Au vu de la couverture médiatique principalement négative dont la Somalie fait l'objet, et afin de faire mieux comprendre la situation désespérée des Somaliens et de leur gouvernement fédéral de transition, je voudrais consacrer quelques minutes, sans entrer dans des détails inutiles, au cadre dans lequel s'inscrit notre débat. Il va sans dire que lorsque la situation n'évolue pas aussi bien qu'on le souhaite, il est tentant de rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre. Cela fait sans doute partie de la nature humaine.

À notre sens, ce qui s'est produit en Somalie en 1990 et 1991 était une catastrophe sans précédent dans l'histoire moderne. En somali, nous avons un mot pour cela, à savoir « *burbur* », qui signifie littéralement « désintégration » ou « effondrement ». La fin brutale d'un régime militaire de 20 ans ne s'est accompagnée d'aucun transfert des pouvoirs. Notre dirigeant – ou dictateur – est simplement parti lorsque ses adversaires se sont approchés de trop près. Il s'est réfugié sur la terre de ses ancêtres, dans une région frontalière. Le reste appartient à l'histoire. Compte tenu de l'effondrement de l'ordre public, ce qui s'est passé ensuite a été terrible mais aurait pu être pire encore. À titre d'exemple, imaginez pendant un moment que votre propre pays, Dieu vous en préserve, connaisse la même situation. Je suis sûr que les conséquences seraient trop horribles à imaginer.

J'estime que l'histoire de la Somalie pendant les deux dernières décennies n'a pas été uniquement sombre. Les informations communiquées se sont focalisées sur Mogadiscio, qui n'allait certes pas bien pendant la majeure partie de cette période. Mais la Somalie ne se limite pas à Mogadiscio. Certaines régions ont connu une existence relativement pacifique. Les quelques journalistes qui s'y sont aventurés ont trouvé des villes prospères où des chefs d'entreprises, ainsi que des membres de leur famille dans la diaspora, ont créé des cliniques et des écoles, et mis en place des services d'électricité, de téléphone et d'eau courante – malgré l'absence de gouvernement central. Il n'est guère surprenant que le secteur privé ait investi de nombreux domaines où le Gouvernement était traditionnellement impliqué. Même à Mogadiscio, on pouvait trouver des stations de radio et de télévision privées, de nouveaux hôtels et des cafés Internet.

Je crois que cela témoigne de la résilience des Somaliens. De plus, lorsque le système bancaire s'est effondré avec le Gouvernement central, un système bancaire parallèle interne est apparu – lequel fonctionne toujours. En 48 heures, un Somalien dans la diaspora peut faire parvenir, par exemple, 50 dollars à un parent dans un endroit très éloigné de Somalie, même lorsque les combats font rage. La transaction est effectuée par des services de transfert d'argent opérés par les Somaliens, pour les Somaliens. Si le shilling somalien continue de résister, à la grande surprise de nombreuses personnes, c'est parce que le système bancaire informel a toujours foi en lui.

Je voudrais brièvement aborder la question des adversaires du Gouvernement fédéral de transition. Tout a été fait pendant et après le processus de Djibouti pour faire progresser la réconciliation, mais ces extrémistes, prônant une idéologie étrangère et appuyés depuis l'étranger, n'étaient pas intéressés par le dialogue ou le règlement pacifique des conflits. Ils ont recouru à la force pour faire tomber la ville de Baidoa, où siégeait le Gouvernement fédéral de transition à l'époque. Dès que le Gouvernement de transition s'est installé à Mogadiscio, ils ont décidé de le renverser en organisant un coup d'État. Depuis, ils utilisent en permanence la violence pour atteindre leurs objectifs : détruire les vies, les biens, le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM.

On peut dire que, dans ces circonstances, l'existence même du Gouvernement fédéral de transition est clairement un plus. Récemment, l'ancien Premier Ministre a cru bon de démissionner afin de

permettre au Gouvernement fédéral de transition d'aller de l'avant, ce qui peut être interprété comme un exercice de démocratie et de bonne gouvernance. Désormais, nous avons un nouveau Premier Ministre qui devrait être confirmé par le Parlement sous peu et devrait sous peu également former un nouveau gouvernement.

Je voudrais réitérer que la population de la Somalie et le Gouvernement fédéral de transition sont pleinement conscients que c'est à eux qu'incombe la responsabilité première de la stabilisation du pays. D'autres ne peuvent que fournir une assistance. Nous sommes très attachés à notre souveraineté, à notre indépendance politique, à notre unité et à notre intégrité territoriale. Le Gouvernement fédéral de transition fera tout ce qui est en son pouvoir pour stabiliser le pays et mettre en œuvre la feuille de route de sa charte pendant le reste de son mandat. À cet égard, nous espérons que le Secrétaire général de l'ONU sera en mesure de revoir les délais nécessaires – les six mois évoqués dans le rapport – afin de préparer sa vision d'une coopération de l'ONU avec les groupes régionaux tels que l'Union africaine.

Je voudrais maintenant me référer aux deux documents clefs sur lesquels repose notre débat sur la situation en Somalie. Le communiqué de l'Union africaine et le rapport du Secrétaire général de l'ONU (S/2010/447) ont tous deux présenté la situation en Somalie. En effet, nous continuons d'être dans une situation grave compte tenu des aspects suivants : premièrement, les conditions globales de sécurité et ses répercussions sur la population somalienne, les pays voisins et le reste du monde; deuxièmement, la situation humanitaire extrêmement tragique; troisièmement, l'augmentation et la menace de la piraterie dans le golfe d'Aden et l'océan Indien; quatrièmement, le phénomène du terrorisme et de l'extrémisme virulents alimentés par Al-Qaida, des combattants étrangers, des extrémistes, des fauteurs de troubles, des saboteurs et des profiteurs; et cinquièmement, la menace évidente que cela fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais à présent déclarer publiquement que je me rallie sans réserve au communiqué de l'Union africaine publié le 15 octobre 2010 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et mis à la disposition de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. Le Gouvernement fédéral de transition se félicite tout particulièrement de l'appel lancé par l'Union africaine au Conseil de sécurité pour que ce

dernier prenne les décisions qu'il doit prendre conformément à sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en avalisant premièrement la proposition de l'Union africaine relative à une nouvelle force de 20 000 soldats dotée des capacités maritimes et aériennes requises, d'une composante de police renforcée de 1 680 personnes, dont 560 experts de police et 8 unités de police constituées de 140 membres chacune, et d'une composante civile renforcée; et deuxièmement, en autorisant un programme d'appui renforcé pour l'AMISOM, financé par les contributions mises en recouvrement par l'Organisation sur la base du nouvel effectif autorisé, et en prenant en charge le remboursement du matériel appartenant aux contingents, y compris le matériel prioritaire et secondaire et le versement des soldes aux taux de l'ONU afin de garantir un soutien adéquat, prévisible et durable à la Mission. En outre, le Conseil demande que cet appui soit mis à la disposition de la Mission à l'intérieur et à l'extérieur de la Somalie, selon que de besoin.

Je voudrais en venir à présent au rôle du Conseil de sécurité de l'ONU face à la situation urgente en Somalie. Comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité a pour responsabilité première le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il lui incombe de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales pour ce qui est des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cette coopération peut améliorer la sécurité collective. Nous sommes d'avis que l'Union africaine souhaite que cette coopération soit efficace.

Qui plus est, nous espérons que le Conseil de sécurité répondra aux divers gouvernements, peuples, institutions et organisations qui ne peuvent pas comprendre pourquoi le Conseil de sécurité n'a toujours pas pris de mesures appropriées face à l'urgence de la situation en Somalie de la façon suivante. Premièrement, le Conseil doit prendre des décisions allant dans le sens des décisions approuvées par l'Union africaine à maintes reprises, y compris lors de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 15 octobre 2010. Deuxièmement, le Conseil doit montrer qu'il comprend pleinement l'urgence de la situation et qu'en effet, il s'agit là d'une menace pour la paix et la sécurité internationales. Troisièmement, le Conseil doit réitérer

sa détermination et sa volonté politique d'accorder la priorité à l'établissement, au maintien et à la consolidation de la paix. Quatrièmement, le Conseil doit s'engager à harmoniser les normes et garantir la cohérence pour ce qui est du déploiement des soldats de la paix des Nations Unies. Et cinquièmement, il doit convaincre la communauté internationale qu'il est prêt à prendre des mesures urgentes et décisives là où cela s'avère nécessaire.

Enfin, je voudrais résumer ce que je considère être les solutions à la crise somalienne. Premièrement, le Gouvernement fédéral de transition tentera évidemment de s'organiser et d'améliorer sérieusement ses prestations en dépit des obstacles et des embûches titanesques; deuxièmement, le secteur de la sécurité en Somalie, dont l'armée et la police, doit être considérablement renforcé afin de permettre le rétablissement de l'ordre dans l'ensemble du pays; troisièmement, il faut renforcer l'AMISOM en réglant les problèmes urgents du remboursement des pays fournisseurs de contingents ainsi que la parité et le financement des soldes, et en facilitant la mise en œuvre immédiate de la phase I du mandat de l'AMISOM. Le Conseil de sécurité doit également approuver la proposition de l'Union africaine relative à de nouveaux effectifs, ainsi que le concept révisé de coopération.

Je crois que, si nous nous engageons sur la voie que je viens d'énoncer, nous arriverons à des résultats et le monde sera un endroit où il fera mieux vivre.

J'aimerais pour terminer informer l'ensemble des membres du Conseil et le Secrétaire général que le nouveau Premier Ministre a été nommé récemment par le Président, et il attend à présent la confirmation du Parlement. Nous attendons avec intérêt la formation prochaine de son cabinet. Le Gouvernement a promis d'honorer les obligations du Gouvernement fédéral de transition, à savoir, dans un premier temps, de maintenir la cohésion et les communautés de vues et, deuxièmement, de gérer la question de la sécurité en Somalie et de mobiliser la population somalienne et l'ensemble de ses forces afin de rétablir la sécurité à Mogadiscio en vainquant les extrémistes avec le soutien de l'AMISOM et de la communauté internationale. Nous savons tous que la population d'un pays est la plus qualifiée pour défendre son pays. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de nous donner les moyens de constituer notre police et notre armée afin que nous puissions effectivement faire face aux extrémistes, c'est-à-dire les terroristes et les pirates, dans notre propre pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères, M. Ibrahim, pour sa déclaration. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre d'une séance privée.

La séance est levée à 11 heures.